

Extrait des Registres des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 25 mai 2026

L'an deux mille vingt six et le 25 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Hervé BOURNE, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Qui ont voté : 15

Date convocation : 18/05/2026

Présents : Hervé BOURNE, Jérôme CAPRON, Stéphanie JOSSERAND, Josette OUDIN, Maxime BERTHE, Laurence MIGNOT, Théry GRAS, Gwénaëlle DUNAND-CHATELLET, Laurence DOIRE, Mike DOS SANTOS, Fabien ANDRE, Robert MARECHAL, Audrey GUEGAN,

Absents, excusés : Sophie CAVAGNOD, Robert ZONI

Ont donné procuration : Sophie CAVAGNOD à Josette OUDIN, Robert ZONI à Audrey GUEGAN

A été nommée secrétaire de séance : Madame Josette OUDIN

DL2026-41

AMENDES DE POLICE DU DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-24 relatif à la répartition du produit des amendes de police ;

Vu la circulaire de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 28 janvier 2026 relative à la répartition de la dotation des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants (Exercice 2025 - Programme 2026) ;

Vu l'estimation de l'entreprise MARQU'ALPES décrivant les travaux de sécurisation suivants :

- Création d'une voie chausssidoux sur la Route de Chaparon (marquages au sol, logos chevrons et panneaux de signalisation spécifiques) ;
- Sécurisation de la Route de la Porte (marquage d'un cheminement piéton, logos piétons au sol, création d'un rétrécissement de chaussée avec écluse double, balises J11, panneaux réglementaires b15/C18 et pose d'un coussin berlinois de ralentissement) ;
- Opérations connexes de grenailage de l'ancien marquage routier défectueux ;
- Marquages localisations diverses, renforcement de la sécurité des piétons et de la sécurité routière sur la commune

Considérant que le montant global estimé de l'opération s'élève à **24.616,50 €HT**, soit **29.539,80 €TTC**

Considérant la nécessité pour la commune d'engager ces aménagements de voirie afin de modérer la vitesse des véhicules automobiles, d'assurer la sécurité des piétons et d'améliorer le partage de l'espace public sur ces deux axes communaux ;

Considérant que ce type de travaux de signalisation de sécurité et d'équipements de modération de vitesse entre parfaitement dans le champ d'attribution des subventions du produit des amendes de police;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DÉCIDE :

- **APPROUVE** l'opération de dépôt du dossier travaux d'aménagements de sécurité sur la commune de Lathuille elle que présentée, pour un montant de **24.616,50 €HT**.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie l'attribution d'une subvention au titre du Produit des Amendes de Police
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel de l'opération (établi sur la base du montant HT) comme suit :
 - Coût estimé des travaux : 24.616,50 €HT (29.539,80 €TTC)
 - Amendes de police : 7384,95 € HT (soit 30%)
 - Autofinancement de la commune : 17231,55 € HT (soit 70%)

Le maire,
Hervé BOURNE

La secrétaire de séance,
Josette OUDIN

